

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre Manuel SEILHES et son client, dans le cadre d'une prestation de formation.

Toute demande de formation est soumise aux présentes conditions générales de vente. L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

Définitions :

- **client** : personne physique ou morale passant une commande de formation auprès de Manuel SEILHES.
- **stagiaire** : personne issue du client et participant à la formation commandée.
- **stages inter entreprises** : stages du catalogue réalisés les locaux mis à disposition par Manuel SEILHES
- **stage intra entreprise** : stage réalisé sur mesure pour le compte d'un client.

Champ d'application: Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux deux formations délivrées par Manuel SEILHES contenues dans la présente convention.

Contractualisation :

Pour un stage inter entreprises : Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription, dûment complété. Dès réception du bulletin d'inscription, une confirmation tenant lieu de convocation est adressée par fax ou par courrier au responsable de l'inscription, accompagnée du programme précisant les dates, lieu et horaires.

Pour un stage intra entreprise : Toute acceptation de la proposition de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente.

Pour les stages inter et intra entreprises, une convention de formation en double exemplaire est transmise par fax ou par courrier à charge pour le responsable de l'inscription de la retourner dûment signée 15 jours au moins avant le début de la formation.

Manuel SEILHES se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente.

Supports pédagogiques : les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à Manuel SEILHES et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de Manuel SEILHES ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable de Manuel SEILHES.

Confidentialité : Manuel SEILHES s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation.

Responsabilité : Manuel SEILHES s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont il dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de Manuel SEILHES ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et de Manuel SEILHES.

Manuel SEILHES n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client. Manuel SEILHES ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Annulation par le client : Toute demande d'annulation peut être faite par le client, sans frais et avec remboursement des sommes payées, si cette annulation parvient à Manuel SEILHES, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : *347, chemin du Partégal, Bâtiment A1, résidence Les Oliviers 83210 LA FARLEDE*, au moins 10 jours ouvrés avant le début de la session de formation.

Dans le cas d'une commande pour **un stage inter entreprise**, pour toute annulation par le client reçu moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation ou en cas d'absence du stagiaire inscrit, la totalité des frais d'inscription sera retenue à titre d'indemnité forfaitaire. Toute formation commencée est due en totalité.

Dans le cas d'une commande pour **un stage intra entreprise**, pour toute annulation de la commande par le client reçue :

- Avant les 10 jours ouvrés précédents le début de la formation, 30% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- Dans les 10 jours ouvrés, 50% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- Dans les 5 jours ouvrés, 100% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Par ailleurs, si un coût de préparation était prévu avant l'animation du stage, ce dernier restera à la charge du client.

Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire. Si l'impossibilité résulte d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical.

Annulation par Manuel SEILHES : Manuel SEILHES réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son consultant formateur,...) sans dédommagements, ni pénalités versés au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

Manuel SEILHES ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Tarifs :

Les prix s'entendent nets, l'ensemble des prestations de formation professionnelle de Manuel SEILHES ne sont pas soumises à TVA conformément aux dispositions de l'article 293 B du CGI.

Conditions de Paiement : Toutes les factures émises par Manuel SEILHES sont payables comptant et sans escompte, à réception de la facture.

Tout retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit le paiement d'intérêts de retard correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Dans la mesure où Manuel SEILHES édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Le client s'engage à notifier à Manuel SEILHES toute éventuelle délégation auprès d'un OPCA au plus tard avant le démarrage de la session de formation. A défaut Manuel SEILHES se réserve le droit de facturer directement au client la prestation de formation due.

Conditions restrictives : Manuel SEILHES se réserve le droit :

- De refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- D'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

Informatique et libertés : Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifié par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées au service de Manuel SEILHES. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification en vous adressant à Manuel SEILHES 347, *chemin du Partégal, Bâtiment A1, résidence Les Oliviers 83210 LA FARLEDE*

Litige : Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de formation sont régis par la législation française. Pour toutes les contestations relatives à son interprétation ou son exécution, les parties acceptent de se soumettre à la juridiction du Tribunal de Toulon.

Tarifs

Formation PAO / MULTIMEDIA : 600 € par jour.

Formation 3D / SERIOUS GAMING : 600 € par jour.

Formation BUREAUTIQUE : 350 par jour.

Formation SYSTEMES WINDOWS : 350 € par jour.

Formation ACCOMPAGNEMENT VAE : 1500 € par accompagnement.

Pour tout autre projet demandez un devis !